



33rd Annual Report
2021-2022

Victims Assistance Committee of the
Northwest Territories

June 16, 2022

THE HONOURABLE R. J. SIMPSON
MINISTER OF JUSTICE

Dear Minister Simpson:

Victims Assistance Committee Annual Report

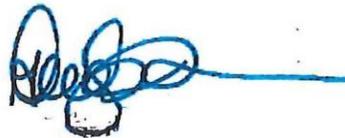
The Victims Assistance Committee would like to present the 33rd Annual Report for the fiscal year ending March 31, 2022, thereby meeting the legislative requirement as per section 10(1) of the Northwest Territories *Victims of Crime Act*. The committee members would like to thank you for your ongoing support of the Committee over this last year.

The Committee mandate is to ensure the Victims Assistance Fund provides services and supports that benefit victims of crime across the NWT. The funding is allocated for a variety of projects and programs that include: training for services provider; supports to improve services for victims/survivors of crime and their families; and public awareness of the needs and rights of victims under the Canadian Victims Bill of Rights (CVBR) enacted in July of 2015; and projects, programs and events that support the needs of victims.

This report provides information on the current committee membership, funding recommendations, and Ministerial approvals for disbursements from the Victims' Assistance Fund for the 2021-2022 fiscal year, and resulting activities supported by the disbursements.

The Committee looks forward to your continued support in raising public awareness about the needs and rights of victims of crime, and to lessen the effects of crime on victims and their families in the Northwest Territories.

Sincerely,



Gladys MacPherson
Chair,
Victim Assistance Committee

Table of Contents

NWT Victims Assistance Committee – Legislation	1
Victims Assistance Fund.....	1
Victims Assistance Committee	2
Highlights From Committee Meetings	3
Committee Members and Recruitment.....	6
Appendix A - Statement of Revenues & Expenditures.....	7
Appendix B - Statement of Disbursements	8
Appendix C – Submitting Proposals.....	10

NWT Victims Assistance Committee – Legislation

NWT VICTIMS OF CRIME ACT – R.S.N.W.T. 1988, c.9 (Supp.) in force April 1, 1989

The Northwest Territories (NWT) *Victims of Crime Act* establishes the Victims Assistance Fund (VAF) and provides for the appointment of a Victims Assistance Committee (VAC).

Definition of “victims” under the *Victims of Crime Act*:

“Victims” means persons who, individually or collectively, have suffered harm, including

- (a) physical or mental injury,
- (b) emotional suffering,
- (c) economic loss, or
- (d) substantial impairment of their fundamental rights, through acts or omissions that are in violation of criminal laws or laws that have penal consequences, regardless of whether the perpetrator is identified, apprehended, prosecuted or convicted, and includes persons who have suffered harm in intervening to assist victims in distress or to prevent victimization and, where appropriate, the immediate family or dependants of the direct victims.

Victims Assistance Fund

The Victims Assistance Fund (VAF) is a special-purpose fund established by subsection 11(1) of the NWT *Victims of Crime Act* with revenue from victim fine surcharges from territorial and federal courts. The VAF supports community-based projects and activities that support victims of crime including:

- Training to sensitize and inform community resource workers about the needs and circumstances of victims of crime;
- Direct services that assist victims through crisis response, personal support, follow-up assistance, information, and referrals;
- Public awareness and information on the rights and responsibilities of victims, available services, the criminal justice system and its procedures, and any other issues relating to victims of crime;
- Research into the needs and concerns of victims;
- Distribution of victim services information; and,

- Promotion of services for victims.

The VAF does not provide direct financial compensation to individual victims or their families, and does not consider funding proposals from private businesses. As this is a revolving fund based on victim of crime surcharges from the NWT and Federal Courts, the amounts vary and available funds are limited at times.

Victims Assistance Committee

The NWT *Victims of Crime Act* establishes the three-member advisory Victims Assistance Committee (VAC) appointed by the Minister of Justice and provides for three-year term appointments of Committee members (section 2(2)), as well as the designation of the Chairperson (section 3).

The Committee has a responsibility to promote:

- courteous and compassionate treatment of victims;
- redress (restitution) for victims for the harm that they have suffered;
- information to a victim about:
 - the progress of the prosecution of the offence in which he or she was a victim,
 - the role of the victim in the court proceeding,
- available social, legal, medical and mental health services and how to access them, and
- reporting the crime and co-operating with law enforcement agencies;
- assistance to victims in bringing their views and concerns to the attention of the court;
- measures to minimize inconvenience to victims and to ensure the safety of victims
- training for police, health, social service and other personnel as to the needs and concerns of victims; and
- research about services to victims and the needs and concerns of victims;
- making recommendations to the Minister on:
 - disbursements from the Victims Assistance Fund;
 - the development of policies respecting services to victims; and
 - any other matter that the Minister may refer to the Committee
 - making an annual report of Committee activities

The Committee's objective is to support comprehensive community services including, but not limited to, victim support, information and assistance and training in best practices of staff and/or volunteers in how to best meet the needs of victims.

The committee supports innovative and community-based workshops, events, and projects to provide support to victims of crime and to raise awareness in the community of the impact of crime on victims.

The committee members met by teleconference June and July and in person November 25 and 26, 2021. The two-day meeting was an opportunity for the members to meet each other and learn about the many challenges facing each of their Regions. Each member is connected to their communities in various ways that allow them to see first-hand how addictions, high cost of living, food and housing security issues, homelessness and limited services can have effects on the health and safety of communities.

Highlights from Committee Meetings

Committee members shared comparable stories of how often individuals/families, stay in unsafe relationships rather than risk losing their home and the ability to provide food security for themselves and their children. With limited housing and the high cost of groceries in many small remote communities, there is a fear that if partner violence is reported the abuser will lose their job putting the family at greater risk. Housing and food security are often linked to the abuser's employment.

Similar challenge in the more remote northern communities, the lack of regular flights out and emergency community shelters. What this means for individuals wanting to fleeing family/partner violence, they will often need to manage unsafety situations until they can arrange a flight out. Additionally, there is a lack of frontline service providers, the work falls on helpers within the communities.

Committee members reviewed the tasks from the November 2019 pre-COVID meeting from the previous committee. This was an opportunity to consider the work and the role of the new committee and how to support communities in their programs and projects.

The Committee put forward some guiding tasks to review:

Is the fund reaching all NWT communities?

- Is the information on the fund prohibitive to communities accessing it?
- Does the mandate of the committee align with the needs of victims of crime in the NWT?
- Review all the forms connected with the fund.

Each year organization and non-profits use the funding to benefit all NWT communities. The Victims Assistance Funding is reaching many NWT communities. The most common challenge in submitting a proposal is organizations capacity within communities. They are aware various funding opportunities are available from government and non-government agencies. The reluctance to submit a proposal comes from lack of capacity. The same community organizations step up to do the work year after year, apply for funding, plan, organize and preparing all the reporting. These organization are usually mandated to provide support NWT wide focused on initiatives related to the same concerns for victims/survivors that the Victim Assistance Fund supports. These same organization have limited budgets, limited staff and volunteers are over extended. Accessing funding may not be the issue but community capacity may be.

The mandate of the Committee is broad enough to meeting the needs of victims/survivors of crime across the NWT. The committee will look at promoting the funding using the current mandate and having a poster designed, based on the current brochures.

A review all the forms connected with the fund is a task set for future meetings.

The committee concurs with the previous committee that the below are the most shared challenges when engaging with community members.

The challenges facing victims of crime in the Northwest Territories:

- Colonization
- Legacy of Residential School
- Lateral violence and bullying in organizations and communities across the NWT
- The agencies and social services available to victims are not working for the people who need it most.
- Law / justice systems (over representation of indigenous people in the Justice system; not easy to navigate)

During the November 2021 meeting, the following presentations were organized for the committee members.

Presentations given to the committee:

- The Men's Shed (Men's program) Australia how it began
- The Men's Shed (Men's program) Canada
- Dudes (Men's healing program) Canada
- Youth Programs
 - MakeWay (formally TIDES)

- Northern Solutions by Northern People (NWT Youth Program)
- Young Parenting Program (Inuvik Victim Services Program)
- Elders Program (Inuvik Victim Services Program)
- Indigenous Cultural Awareness and Sensitivity Training (GNWT)

Below are some programs that may provide solutions for community wellness which we know is closely tied to community safety. Here once again community capacity is one of the main challenges to setting up and maintaining a program. These programs rely on frontline services providers, non-profits and volunteers. These individuals get exhausted or leave the community then the program collapses.

Possible programs and solutions:

- The Woodshed (Men's program)
- Dudes (Men's healing program)
- Youth Programs
- Young Parenting Program (Inuvik Victim Services Program)
- Elders Program (Inuvik Victim Services Program)
- Community Programs

Some additional concerns brought forward by committee members are:

- Young boys and men are often overlooked when it comes to being provided with the necessary "tools/knowledge" of what is a healthy relationship. This can be true for many youth and adults of any gender.
- The question of how do we build a society that is responsive to the historic trauma? To ensure future generations are given the traditional knowledge of the past to carry with pride and honour.

Committee members agree that there is a move towards reclaiming culture in many communities. This is good to see. Committee members will continue to engage with communities in their daily work and lives to better understand issues facing victims/survivors of crime across the Northwest Territories.

Committee Members and Recruitment

This year, the new Victim Assistance Committee made up of Gladys MacPherson has taken over as member and Chair representing her home community of Fort Smith, Janine Harvey of Ulukhaktok and Graham Arts of Yellowknife.

Victims' Assistance Committee (VAC) Members Appointment Detail:

Member	Appointed	Term Ends
Gladys MacPherson Fort Smith, NT Chair - Active Member - Active	8 May 2021 Appointed as of: May 8, 2021 for a 3- year term	Ends: 7 May 2024
Janine Harvey Ulukhaktok, NT Member - Active	15 October 2020 Appointed as of: October 15, 2020 for a 3-year term	Ends: 14 October 2023
Graham Arts Yellowknife, NT Member - Active	15 October 2020 Appointed as of: October 15, 2020 for a 3-year term	Ends: 14 October 2023

Appendix A - Statement of Revenues & Expenditures

Programs funded this past year (2021-2022):

1. Native Women's Association of the NWT
Supporting Families of Victims of Homicide - **\$48,300.00**
2. Status of Women Council of the NWT
Family Violence Awareness Month - **\$29,200.00**
3. Status of Women Council of the NWT
Safety Planning Resources - **\$25,000.00**

Appendix A - Statement of Revenues & Expenditures

April 1, 2021 – March 31, 2022

Revenue	Amount
Victim Fine Surcharges – Territorial/Federal – Fund 19	
Revenues	
Opening Balance April 2021	\$ 292,470.80
Surcharge - Receipts	\$ 52,152.68
Interest Accrued	\$ 1,010.90
Total Revenues	\$ 53,163.58
Expenses	
Contributions Issued (2021-22)	\$ 102,500.00
VAF Honouraria (2021-22)	\$ 3,041.44
Travel and other expenses (2021-22)	\$ 5,993.58
Total Disbursements	\$ 111,535.02
ENDING BALANCE	\$ 234,099.36

Appendix B - Statement of Disbursements

April 1, 2021 – March 31, 2022

The Victims' Assistance Fund continues to support community initiatives that directly benefit victims of crime and their families and communities through:

- **Projects** - various projects, programs, public promotion/awareness, activities and events;
- **Research & Training** - the participation of Victim Services providers and justice partners in research projects, training, conferences and knowledge exchanges to better meet the diverse needs and rights of victims of crime and their families; and
- **Support and Services to Victims in the NWT** - promotion and delivery of services to victims of crime across the NWT.

Disbursements from the Victims Assistance Fund in 2021-22 totalled \$111,535.02. The following summarizes the project approved by the VAC by each funding category.

Support and Services to Victims in the NWT:

4. Native Women's Association of the NWT
Supporting Families of Victims of Homicide - **\$48,300.00**

2021-2022 was the sixth year that the Committee has supported this project for family members of victims of homicide to attend the full trial of the accused. This funding is available to families across the Northwest Territories. Family members continue to express their appreciation to Yellowknife Victim Services who administer the program through the Native Women's Association of the NWT. Without this funding, many families would not be able to attend the trial of the person(s) accused in the loss of their loved ones. This fiscal year was challenges in many ways due to the restrictions of travel due to COVID19 pandemic. Five families where able to access funding to attend the trails. This funding is intended to support the healing process of NWT families who have experienced the tragedy of death of a family member by homicide.

Public Information/Awareness/Promotion:

1. Status of Women Council of the NWT
2021 Family Violence Awareness Month - **\$29,200.00**

The NWT Status of Women Council of the NWT worked with multiple community partners throughout the Northwest Territories to hold Family Violence Awareness Month events. This year's theme was *Standing Together to End Family Violence*. In 2020/21, thirty (30) activities took place in twenty (20) communities across the Northwest Territories. Multiple events took place in Aklavik, Colville Lake, Dehcho Region, Deline, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Providence, Fort Resolution, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Norman Wells, Paulatuk, Sachs Harbour, Tsiigehtchic, Tulita, Ulukhaktok, Whati and Yellowknife.

This year was once again challenging with the COVID restrictions. Community organizations had to find creative ways to come together to host these collaborative events. Community members from Elders to youth learn about the topic with fun events and food, with the goal of creating awareness and prompting dialogue about this challenging social issue facing every community in the Northwest Territories. This is always a popular initiative with a variety of agencies hosting events. There are always more applications than available funding.

2. Status of Women Council of the NWT
Safety Planning Resources - **\$25,000.00**

The NWT Status of Women Council of the NWT worked with partnering organizations and communities throughout the Northwest Territories to develop Safety Planning Resources for women fleeing violence. This project involved the development of resources for individuals seeking safety planning information, front-line service providers, and caring others. These resources are available in a stand-alone website and web App as well as a printed binder for all front-line service providers across the Northwest Territories. The intent is to provide individualized, current information in a discreet manner for people.

Appendix C – Submitting Proposals

Proposals for either type of proposal can be submitted in fillable online documents that are on the website of the Department of Justice-Community Justice & Policing-Victim Services links below. Proposals can also be mailed through Canada Post or delivered in person to the Community Justice & Policing Division of the GNWT Department of Justice, 5th Floor, Courthouse in Yellowknife.

For “Application Guidelines” for both types of proposals:

[https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/victims-assistance-fund/629-VictimAssistance Brochure.pdf](https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/victims-assistance-fund/629-VictimAssistance%20Brochure.pdf)

For “Project, Event, Activity, or Program Applications”:

<https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/victims-assistance-fund/VAF%20Project%20Application.pdf>

For “Training & Development Applications”:

<https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/victims-assistance-fund/VAF%20Training%20and%20Development%20Application.pdf>

Mailing Address:

Community Justice & Community Policing Division
5th Floor, Courthouse
4903 – 49th Street
PO Box 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Contact Person for More Information:

Coordinator, NWT Victim Services
Community Justice & Community Policing Division, Department of Justice
Tel: 867-767-9261 ext. 82214 or Fax: 867-873-0199



33^e rapport annuel
2021-2022

Comité d'aide aux victimes
Territoires du Nord-Ouest

16 juin 2022

Monsieur R. J. Simpson
Ministre de la Justice

Rapport annuel du Comité d'aide aux victimes

Monsieur le Ministre,

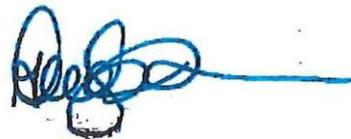
Conformément à l'exigence légale stipulée au paragraphe 10(1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des Territoires du Nord-Ouest (TNO), le Comité d'aide aux victimes a le plaisir de présenter le 33^e rapport annuel sur l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Les membres du Comité aimeraient également vous remercier pour le soutien continu offert cette année.

Le mandat du Comité est de veiller à ce que le Fonds d'aide aux victimes offre des services et de l'aide aux victimes d'actes criminels dans l'ensemble des TNO. Les fonds sont utilisés pour financer divers projets et programmes : formation de prestataires de services; soutien visant l'amélioration des services offerts aux victimes et survivants d'actes criminels et à leur famille; sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* promulguée en juillet 2015, ainsi que projets, programmes et événements répondant aux divers besoins des victimes.

Ce rapport présente la composition du Comité actuel, les recommandations de financement et les approbations ministérielles des débours du Fonds d'aide aux victimes pour l'exercice 2021-2022 ainsi que les activités réalisées grâce au fonds.

Le Comité compte sur votre soutien continu à l'égard des activités de sensibilisation du public aux besoins et aux droits des victimes d'actes criminels et des efforts qui sont déployés pour atténuer les effets de la criminalité sur les victimes et leurs familles aux Territoires du Nord-Ouest.

Cordialement,



Gladys Macpherson
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

<u>Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation</u>	1
<u>Fonds d'aide aux victimes</u>	1
<u>Comité d'aide aux victimes</u>	2
<u>Membres du Comité et recrutement</u>	6
<u>Annexe A – État des revenus et dépenses</u>	7
<u>Programmes financés l'année dernière (2021-2022) :</u>	7
<u>Annexe A – État des revenus et dépenses</u>	7
<u>Annexe B – État des débours</u>	8
<u>Annexe C – Présentation de propositions</u>	10

Comité d'aide aux victimes des TNO – Législation

*LOI SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES TNO — L.R.T.N.-O. 1988, ch. 9 (supp.)
en vigueur le 1er avril 1989*

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Fonds d'aide aux victimes (FAV) et prévoit la nomination d'un Comité d'aide aux victimes (CAV).

Définition de « victimes », en vertu de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* :

« victimes » : *les personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, y compris :*

- (e) des blessures physiques ou morales;
- (f) des souffrances émotives;
- (g) des pertes économiques;
- (h) des atteintes importantes à leurs droits fondamentaux, par suite d'actes ou d'omissions qui constituent une violation du droit pénal ou de lois ayant des conséquences pénales, que l'auteur de l'infraction soit identifié, appréhendé, poursuivi, condamné ou non. Sont assimilées aux victimes les personnes qui ont subi un préjudice en intervenant pour aider les victimes en détresse ou pour empêcher qu'il y ait des victimes et, le cas échéant, la famille immédiate ou les personnes à charge des victimes directes.

Fonds d'aide aux victimes

Le Fonds d'aide aux victimes (FAV) est créé à des fins particulières par le paragraphe 11 (1) de la *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO. Le FAV appuie les projets et les activités communautaires qui soutiennent les victimes de crimes, notamment :

- de la formation pour sensibiliser et informer les intervenants communautaires au sujet des besoins et de la situation des victimes d'actes criminels;
- des services directs aidant les victimes, soit l'intervention lors de situations de crise, du soutien personnel, de l'aide de suivi, des renseignements et des services de recommandation;
- de la sensibilisation et des renseignements à l'intention du public sur les droits et les responsabilités des victimes, les services disponibles, le système de justice pénale et ses procédures, ainsi que de toute autre question portant sur les victimes d'actes criminels;
- de la recherche sur les besoins et les préoccupations des victimes;

- de la diffusion de renseignements sur les services à l'intention des victimes;
- de la promotion sur les services à l'intention des victimes.

Le FAV ne verse pas de compensation directe aux victimes ou à leurs familles, et son mandat n'inclut pas l'examen de propositions de financement ou de projets d'entreprises privées. Comme il s'agit d'un fonds renouvelable et alimenté par les suramendes compensatoires infligées par les tribunaux territoriaux et fédéraux, les montants varient et les fonds peuvent parfois être limités.

Comité d'aide aux victimes

La *Loi sur les victimes d'actes criminels* des TNO crée le Comité d'aide aux victimes (CAV), un organisme consultatif de trois membres nommés par le ministre de la Justice. La Loi prévoit également que le mandat maximal des membres nommés est de trois ans [paragraphe 2 (2)], et que le ministre désigne, parmi les membres, le président du Comité (article 3).

Le Comité a la responsabilité de promouvoir :

- un traitement des victimes fondé sur la courtoisie et la compréhension;
- une réparation civile ou pénale rapide à l'intention des victimes pour le préjudice qu'elles ont subi;
- la diffusion de renseignements auprès des victimes touchant :
 - l'état d'avancement des poursuites relatives à l'infraction dont elles ont été victimes;
 - le rôle des victimes dans les procédures judiciaires.
- les services sociaux, juridiques, médicaux et de santé mentale dont les victimes peuvent bénéficier et les mécanismes pour les obtenir;
- le signalement du crime et la coopération avec les autorités chargées de l'application de la loi;
- l'aide aux victimes leur permettant d'attirer l'attention du tribunal sur leurs points de vue et leurs préoccupations;
- les mesures à prendre pour minimiser les ennuis causés aux victimes et assurer leur sécurité;
- la formation du personnel de la police, des services de santé, des services sociaux et d'autres secteurs pour le sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des victimes;
- la recherche et la diffusion de renseignements touchant les services aux victimes, les besoins et les préoccupations des victimes;
- la formulation de recommandations au ministre, sur :
 - les débours du Fonds d'aide aux victimes;
 - l'élaboration de politiques concernant les services aux victimes;

- toute autre question que le ministère peut déléguer au Comité;
- la production d'un rapport annuel sur les activités du Comité.

L'objectif du Comité est d'appuyer l'ensemble des services communautaires offerts, notamment : l'aide aux victimes; l'offre d'information, de formation et d'aide au personnel et aux bénévoles sur les pratiques exemplaires permettant de répondre du mieux possible aux besoins des victimes.

Le Comité soutient des ateliers, des activités et des projets novateurs dans les collectivités afin de venir en aide aux victimes d'actes criminels et de sensibiliser ces collectivités aux répercussions des actes criminels sur les victimes.

Les membres du Comité ont tenu une téléconférence en juin et juillet et se sont réunis en personne les 25 et 26 novembre 2021. Cette réunion de deux jours a été l'occasion pour les membres de se rencontrer et de s'informer sur les nombreux défis auxquels sont confrontées leurs régions. Divers liens unissent chacun des membres à sa collectivité. Les membres sont donc en première ligne pour constater les effets des dépendances, du coût élevé de la vie, des problèmes de sécurité alimentaire et de logement, de l'itinérance et des services limités sur la santé et la sécurité des collectivités.

Principaux points des réunions du Comité

Les membres du Comité ont livré des récits comparables sur le fait que souvent, les personnes ou les familles préfèrent poursuivre des relations dangereuses plutôt que de risquer de perdre leur maison et la possibilité d'assurer leur sécurité alimentaire et celle de leurs enfants. Le nombre de logements étant limité et le coût de l'alimentation élevé dans de nombreuses petites collectivités isolées, les victimes craignent que, si elles signalent la violence domestique, l'auteur des mauvais traitements perde son emploi et que leur famille soit en plus grand danger. Le logement et la sécurité alimentaire reposent souvent sur l'emploi de l'auteur des violences.

Dans les collectivités nordiques plus éloignées, l'absence de vols réguliers et d'abris communautaires d'urgence constitue un défi similaire. Les personnes qui veulent fuir la violence familiale ou celle de leur partenaire devront souvent vivre dans ces situations dangereuses jusqu'à ce qu'elles puissent trouver un vol pour s'échapper. De plus, il n'y a pas assez de prestataires de services de première ligne. Le travail retombe donc sur les personnes qui aident les collectivités.

Les membres du Comité ont examiné les tâches consignées par leurs collègues du précédent comité lors de la réunion de novembre 2019 avant la pandémie. Ce fut

l'occasion de réfléchir au travail et au rôle du nouveau Comité et à la manière de soutenir les collectivités dans leurs programmes et projets.

Le Comité a proposé de se pencher sur quelques questions directrices :

Le Fonds profite-t-il à toutes les collectivités des TNO?

- Les renseignements sur le Fonds sont-ils limitants pour les collectivités qui y ont accès?
- Le mandat du Comité correspond-il aux besoins des victimes d'actes criminels aux TNO?
- Les formulaires liés au Fonds ont-ils tous été révisés?

Chaque année, des organisations et des organismes à but non lucratif utilisent les fonds au profit de toutes les collectivités des TNO. De nombreuses collectivités des TNO tirent profit du Fonds d'aide aux victimes. La capacité des organisations communautaires est le principal frein dans la soumission d'une proposition. Les organisations savent qu'il existe diverses possibilités de financement auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, mais elles hésitent à soumettre une proposition en raison de leur manque de capacité. Ce sont sur elles que repose toute la charge de travail, année après année : demande de fonds, planification, organisation et préparation de tous les rapports. Ces organisations sont généralement mandatées à l'échelle du territoire pour appuyer des initiatives répondant aux mêmes préoccupations que celles du Fonds d'aide aux victimes. Elles disposent d'un personnel et de budgets limités, et les bénévoles qui les aident sont surchargés. Le problème ne vient pas forcément du financement, mais de la capacité de la collectivité.

Le mandat du Comité est suffisamment large pour répondre aux besoins des victimes et survivants d'actes criminels dans l'ensemble des TNO. Le Comité essaiera de promouvoir les possibilités de financement grâce à son mandat et de faire faire une affiche en s'inspirant des brochures existantes.

La révision de tous les formulaires liés au fonds est une tâche prévue pour les prochaines réunions.

Les membres du Comité actuel s'accordent avec leurs prédécesseurs sur le fait que les obstacles ci-dessous sont les plus fréquents dans la communication avec les membres de la communauté.

Obstacles auxquels font face les victimes d'actes criminels aux TNO

- La colonisation
- Les séquelles des pensionnats

- La violence latérale et l'intimidation dans les organisations et les collectivités des TNO
- Les agences et les services sociaux à la disposition des victimes ne travaillent pas pour les personnes qui en ont le plus besoin
- Les systèmes de droit et de justice (les Autochtones y sont surreprésentés; il peut être difficile de s'y retrouver)

Lors de la réunion de novembre 2021, les présentations suivantes ont été données aux membres du Comité.

Présentations données au Comité :

- The Men's Shed Australia (programme pour les hommes) : comment tout a commencé
- The Men's Shed Canada (programme pour les hommes)
- Dudes Canada (programme de soin pour les hommes)
- Programmes pour les jeunes
 - MakeWay (anciennement TIDES)
 - Northern Solutions by Northern People (Programme pour les jeunes des TNO)
- Programme pour les jeunes parents (programme de services aux victimes d'Inuvik)
- Programme pour les aînés (programme de services aux victimes d'Inuvik)
- Programme de sensibilisation aux réalités culturelles autochtones (GTNO)

Vous trouverez ci-dessous quelques programmes susceptibles de fournir des solutions pour contribuer au bien-être de la collectivité, et donc à sa sécurité. Ici encore, la capacité de la collectivité est l'un des principaux freins pour lancer et poursuivre un programme. Ces programmes reposent sur des prestataires de services de première ligne, des organismes sans but lucratif et des bénévoles. Ces personnes s'épuisent ou quittent la collectivité, puis le programme s'effondre.

Programmes et solutions possibles

- The Woodshed (programme pour les hommes)
- Dudes (programme de guérison pour les hommes)
- Programmes pour les jeunes
- Programme pour les jeunes parents (programme de services aux victimes d'Inuvik)
- Programme pour les aînés (programme de services aux victimes d'Inuvik)
- Programmes communautaires

Voici d'autres préoccupations soulevées par les membres du Comité :

- Les jeunes garçons et les hommes sont souvent oubliés dans la transmission des « outils/connaissances » nécessaires pour vivre une relation saine. Cela peut être vrai pour de nombreux jeunes et adultes, quel que soit leur sexe.
- Savoir construire une société qui puisse répondre aux traumatismes passés. S'assurer de transmettre le savoir traditionnel aux générations futures pour qu'elles le portent avec fierté et honneur.

Les membres du Comité pensent que de nombreuses collectivités veulent se réapproprier leur culture. C'est un constat encourageant. Les membres du Comité continueront de s'engager auprès des collectivités dans leur travail et leur vie quotidienne afin de mieux comprendre les problèmes auxquels font face les victimes et survivants d'actes criminels aux Territoires du Nord-Ouest.

Membres du Comité et recrutement

Cette année, le nouveau Comité d'aide aux victimes est composé de Gladys MacPherson, membre et présidente, qui représente sa communauté d'origine de Fort Smith, de Janine Harvey d'Ulukhaktok et de Graham Arts de Yellowknife.

Détails sur la nomination des membres du Comité d'aide aux victimes (CAV)

Membres	Date de nomination	Date de fin du mandat
Gladys Macpherson Fort Smith Présidente — en poste Membre — en poste	8 mai 2021 Nommée depuis le : 8 mai 2021, pour un mandat de trois ans	Le 7 mai 2024
Janine Harvey Ulukhaktok (TNO) Membre — en poste	15 octobre 2020 Nommée depuis le : 15 octobre 2020 pour un mandat de 3 ans	Le 14 octobre 2023
Graham Arts Yellowknife, TNO Membre — en poste	15 octobre 2020 Nommé depuis le : 15 octobre 2020 pour un mandat de 3 ans	Le 14 octobre 2023

Annexe A – État des revenus et dépenses

Programmes financés l'année dernière (2021-2022) :

5. Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest
Soutien aux familles des victimes d'homicide – 48 300 \$
6. Conseil sur la condition de la femme des TNO
Mois de la sensibilisation à la violence familiale – 29 200 \$
7. Conseil sur la condition de la femme des TNO
Ressources pour la planification de la sécurité - **25 000 \$**

Annexe A – État des revenus et dépenses

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Recettes Montant (en \$)

Suramendes compensatoires (territoriales et fédérales) — Fonds 19

Revenus

Solde au début de l'exercice (avril 2021)	292 470,80 \$
Suramendes – Reçus	52 152,68 \$
Intérêts accumulés	1 010,90 \$
<hr/>	
Total des revenus	53 163,58 \$

Dépenses

Dons (2021-2022)	102 500,00 \$
Honoraires versés dans le cadre du FAV (2021-2022)	3 041,44 \$
Frais de voyage et autres dépenses (2021-2022)	5 993,58 \$
<hr/>	
Total des débours	111 535,02 \$

SOLDE FINAL	234 099,36 \$
--------------------	----------------------

Annexe B – État des débours

1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Le Fonds d'aide aux victimes continue d'appuyer les initiatives communautaires qui comportent des avantages directs pour les victimes d'actes criminels, leurs familles et les collectivités, au moyen :

- **de projets (il peut s'agir de divers projets, programmes et événements ainsi que diverses activités et campagnes de promotion et de sensibilisation du public);**
- **de recherche et de formation (la participation des employés des services aux victimes et des partenaires juridiques aux projets de recherche, à la formation, aux conférences et à l'échange de connaissances vise à mieux respecter les besoins et les droits variés des victimes d'actes criminels et de leurs familles);**
- **de l'aide et des services aux victimes aux TNO (il s'agit de la promotion et de la prestation des services aux victimes d'actes criminels aux TNO).**

En 2021-2022, les débours du Fonds d'aide aux victimes ont atteint un total de 111 535,02 \$. Le texte qui suit résume le projet approuvé par le CAV pour chaque catégorie de financement.

Soutien et services aux victimes aux TNO :

8. Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest
Soutien aux familles des victimes d'homicide – 48 300 \$

L'exercice 2021-2022 marquait la sixième année du soutien du Comité pour ce projet qui vise à permettre aux familles des victimes d'homicide d'assister à l'intégralité du procès de l'accusé. Toutes les familles ténoises peuvent accéder à ce financement. Les familles se déclarent toujours très satisfaites des Services aux victimes de Yellowknife qui gèrent ce programme par l'entremise de l'Association des femmes autochtones des TNO. Sans ce financement, de nombreuses familles ne pourraient pas assister au procès de l'accusé du décès d'un être cher. Cet exercice a été ponctué de nombreuses difficultés en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19. Cinq familles ont pu bénéficier d'un financement pour participer aux procès. Ce fonds vise à faciliter le processus de guérison de toutes les familles ténoises qui ont connu la tragédie de perdre un proche à la suite d'un homicide.

Information pour le public, sensibilisation et promotion :

3. Conseil sur la condition de la femme des TNO
Mois de la sensibilisation à la violence familiale de 2021 – 29 200 \$

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO a travaillé avec de nombreux partenaires communautaires de partout aux TNO pour organiser les activités du mois de la sensibilisation à la violence familiale. Le thème de cette année était Ensemble, mettons un terme à la violence familiale. En 2020-2021, trente activités ont eu lieu dans vingt collectivités ténosées. De multiples événements ont eu lieu dans les collectivités suivantes : Aklavik, Colville Lake, région de Dehcho, Deline, Fort Liard, Fort McPherson, Fort Providence, Fort Resolution, Fort Simpson, Fort Smith, Hay River, Inuvik, Norman Wells, Paulatuk, Sachs Harbour, Tsiigehtchic, Tulita, Ulukhaktok, Whati et Yellowknife.

Une fois encore cette année, les restrictions liées à la pandémie n'ont pas facilité l'organisation des activités. Les organismes communautaires ont dû faire preuve de créativité pour organiser ensemble ces événements. Les membres des collectivités, y compris les aînés et les jeunes, découvrent le sujet en s'amusant et en mangeant. L'objectif est de sensibiliser les gens à ce grave problème social auquel font face toutes les collectivités des Territoires du Nord-Ouest et d'ouvrir le dialogue. Cette initiative est toujours grandement populaire, et plusieurs agences organisent des événements. Il y a toujours plus de demandes que de fonds disponibles.

4. Conseil sur la condition de la femme des TNO
Ressources pour la planification de la sécurité - **25 000 \$**

Le Conseil sur la condition de la femme des TNO a collaboré avec des organismes partenaires et des collectivités de partout aux TNO pour créer des ressources documentaires sur la planification de la sécurité pour les femmes qui fuient la violence. Ce projet a consisté à créer des ressources pour les personnes à la recherche d'informations sur la planification de la sécurité, les prestataires de services de première ligne et les personnes chargées des soins. Ces ressources sont accessibles sur un site Web distinct et sur une application Web, ainsi que dans un fascicule imprimé destiné à tous les fournisseurs de services de première ligne des Territoires du Nord-Ouest. L'objectif est de fournir discrètement aux personnes qui en ont besoin des informations personnalisées et à jour.

Annexe C – Présentation de propositions

Les propositions d'un type ou de l'autre peuvent être soumises à l'aide des documents à remplir sur le site Web du ministère de la Justice, en cliquant sur les hyperliens de la section Services aux victimes de la Division des programmes de justice communautaire et de police. Elles peuvent aussi être envoyées par Poste Canada ou remises en personne à la Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice du GTNO, au 5^e étage du Palais de justice de Yellowknife.

Voici les instructions pour remplir les deux types de demandes :

<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fonds-daide-aux-victimes/>

Pour les propositions sur les projets, les événements, les activités ou les programmes :

<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/fonds-daide-aux-victimes/Fonds%20d%27aide%20aux%20victimes%20Demande%20de%20projet.pdf>

Pour les propositions de formation et de perfectionnement professionnel:

<https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/fonds-daide-aux-victimes/Fonds%20d%27aide%20aux%20victimes%20Demande%20de%20formation%20et%20perfectionnement.pdf>

Adresse postale :

Division des programmes de justice communautaire et de police
Palais de justice, 5^e étage
4903, 49^e Rue
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Personne-ressource pour plus de renseignements :

Coordonnatrice des services aux victimes des TNO
Division des programmes de justice communautaire et de police du ministère de la Justice
Tél. : 867-767-9261, poste 82214
Télec. : 867 873-0199